Nations Unies A/58/6 (Sect. 27)

Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 27
Aide humanitaire

(Programme 20 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

A. Direction exécutive et administration 6

B. Programme de travail 10

Sous-programme 1. Analyse des politiques. 11

Sous-programme 2. Situations d'urgence complexes 15

Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles 19

Sous-programme 4. Secours en cas de catastrophe. 26

Sous-programme 5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer . . 30

C. Appui au programme. 34

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).

03-27934 (F) 090403 090403

Chapitre 27
Aide humanitaire

(Programme 20 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

27.1 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est chargé de l'exécution du programme de travail inscrit au chapitre 27 du budget-programme et du programme 20 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

27.2 Le texte portant autorisation des activités prévues pour le Bureau et décrivant son rôle est la résolution 46/182 du 19 décembre 1991, dans laquelle l'Assemblée générale a reconfirmé les principes directeurs de l'aide humanitaire et appuyé ses décisions et résolutions antérieures et celles du Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle directeur du Secrétaire général en cas de catastrophe naturelle et d'urgence humanitaire.

27.3 Le programme vise essentiellement à garantir que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence; à promouvoir la prévention des catastrophes naturelles; et à faciliter la transition sans heurt de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Le Bureau cherche à réaliser cet objectif par l'élaboration et la promotion d'une politique humanitaire commune pour le système des Nations Unies et ses partenaires; la mobilisation et la coordination de l'aide en cas de situation d'urgence complexe; la sensibilisation aux problèmes humanitaires; la promotion de la prévention des catastrophes naturelles; la mobilisation et la coordination de l'aide en cas de catastrophe; et la mise à disposition d'informations pertinentes ayant trait aux situations d'urgence et aux catastrophes naturelles afin de faciliter l'action humanitaire à travers le monde.

27.4 Le programme est géré par le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le programme de travail est exécuté par les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à Genève et sur le terrain.

27.5 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'emploiera à rendre plus efficace et responsable la coordination des interventions d'urgence, tant sur le terrain qu'au Siège; il renforcera le développement et l'application de la politique humanitaire; lancera un plan stratégique de sensibilisation en collaboration avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements intéressés; renforcera et élargira son action en matière d'information dans la communauté humanitaire et s'emploiera à devenir une organisation bien gérée, dotée d'un budget suffisant et de structures durables.

27.6 Cela étant, le Bureau continuera d'élaborer des procédures, instruments et mécanismes d'intervention standardisés et renforcés, notamment des normes et des critères de coordination humanitaire réalistes, s'appuyant sur la diffusion systématique des méthodes d'action optimales ainsi que sur l'évaluation régulière, le soutien et la formation des coordonnateurs des opérations humanitaires; établira des directives claires sur le rôle, la structure et la fonction de la présence sur le terrain ainsi que des stratégies d'entrée et de retrait; poursuivra le renforcement du Plan d'action humanitaire commun et de la procédure d'appel global; et définira son rôle en matière de relèvement des pays ayant connu un conflit ou en cas de crise due à la pauvreté. Il mettra au point une approche systématique des catastrophes naturelles qui garantisse la cohérence des interventions de la planification préalable et renforcera les capacités des pays en développement et exposés aux catastrophes en matière de prévention, d'atténuation et de réduction des effets. Il

renforcera la cohérence entre les mandats des organisations du système des Nations Unies dans les domaines de la politique, du maintien de la paix, de l'économie, des droits de l'homme et de l'humanitaire afin que les principes et les politiques humanitaires prennent une plus grande importance dans le discours et dans l'action de l'ONU; et il renforcera la synergie entre l'action humanitaire et la programmation du développement en préparant les sociétés ayant connu un conflit ou une catastrophe naturelle à entreprendre, en temps opportun, des activités de transition et orientées vers le développement. Le Bureau mettra l'accent sur la formulation de politiques et de pratiques optimales à l'échelle du système, en collaboration avec des partenaires compétents et, en particulier, avec le Comité permanent interorganisations (CPI) et avec le Comité exécutif pour les affaires humanitaires; sur le renforcement de ses partenariats avec les États Membres et avec les acteurs humanitaires sur les questions de politique importantes telles que la protection des civils dans les conflits armés, les effets des sanctions sur l'aide humanitaire et l'aide aux personnes déplacées. Le Bureau mettra en relief les questions humanitaires et assurera une sensibilisation mondiale aux situations d'urgence qui ont été oubliées, notamment en améliorant leur couverture médiatique. En outre, il axera ses travaux sur l'amélioration des systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information et portera à un niveau aussi élevé que possible l'utilisation de l'information en tant qu'instrument essentiel des interventions en cas d'urgence et de planification en cas d'imprévus. Enfin, il poursuivra sa collaboration avec les gouvernements afin de s'assurer durablement des ressources financières suffisantes.

27.7 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès les plus importants du Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005, ainsi que les ressources nécessaires correspondantes, sont présentés sous les rubriques programme de travail et direction exécutive et administration. On trouvera au tableau 27.1 le cadre général de ces réalisations escomptées et indicateurs de succès.

Tableau 27.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

Rubrique	*Nombre de réalisations escomptées*	*Nombre d'indicateurs de succès*
A. Direction exécutive et administrative	2	4
B. Programme de travail	–	–
Sous-programme 1. Analyse des politiques	1	3
Sous-programme 2. Situations d'urgence complexes	4	6
Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles	4	12
Sous-programme 4. Secours en cas de catastrophe	4	5
Sous-programme 5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	2	7
Total	**17**	**37**

27.8 Les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005, d'un montant de 21 824 400 dollars, représentent pour ce programme prioritaire une augmentation de 1 247 000 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003, soit 6,0 %. Ce montant se décompose comme suit : 677 800 dollars pour la création de cinq postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 3 P-3) au titre du budget ordinaire afin de mieux équilibrer la proportion des postes du Bureau financés par le budget ordinaire et des postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires et le reclassement d'un poste; 494 200 dollars pour la régularisation de quatre postes d'administrateur approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003 et 75 000 dollars pour des dépenses autres que le coût des postes. Les cinq nouveaux postes permettront de renforcer l'appui

aux activités de coordination humanitaire compte tenu de la nécessité croissante de coordonner plus rapidement l'aide humanitaire dans le cadre de situations d'urgence et de catastrophes. La création de ces cinq postes au titre du budget ordinaire témoigne de la volonté du Secrétaire général de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a souligné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible. Le reclassement à sous-secrétaire général du poste D-2 de coordonnateur adjoint des secours d'urgence traduit l'accroissement des responsabilités du Bureau pour ce qui est d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire internationale en réponse à l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes. En outre, les 75 000 dollars correspondant à l'augmentation des dépenses autres que le coût des postes couvrent les frais de voyage pour les consultations suite à l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes.

27.9 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, des contributions volontaires d'un montant estimatif de 168 958 100 dollars, soit 88,1 % de l'ensemble des ressources continueront de compléter le montant limité inscrit au budget ordinaire. La baisse des ressources extrabudgétaires requises pour 2004-2005 par rapport à l'exercice biennal 2002-2003 tient à la fermeture du bureau local du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan qui était financé par le Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan et à la fin de l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, qui était financée par le Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour le Kampuchea. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires comprend les besoins importants des services de New York et de Genève dont le financement provient en grande partie du Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas d'urgence et du compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme. La présence sur le terrain du Bureau concerne les activités effectuées au titre du sous-programme 2, Situations d'urgence complexes, du sous-programme 4, Secours en cas de catastrophe, et du sous-programme 5, Information sur les situations d'urgence humanitaires et plaidoyer. L'augmentation du nombre des postes extrabudgétaires est liée à la transformation de postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en postes temporaires pour des agents de projet sur le terrain.

27.10 La question des publications en tant que partie intégrante du programme de travail a été étudiée dans le cadre de chaque sous-programme. La parution des publications en série et les publications isolées prévues devrait se répartir comme indiqué ci-après selon les résultats de chaque sous-programme.

Tableau 27.2

Tableau récapitulatif des publications

Publications	*2000-2001 Nombre effectif*	*2002-2003 Estimation*	*2004-2005 Prévision*
Publications en série	2	37	22
Publications isolées	1	–	–
Total	**3**	**37**	**22**

27.11 Les ressources pour ce chapitre se répartiraient comme indiqué au tableau 27.3 ci-après.

Tableau 27.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

Rubrique	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	15,2	2,6
B. Programme de travail		
Sous-programme 1. Analyse des politiques	6,0	2,8
Sous-programme 2. Situations d'urgence complexes	22,2	55,2
Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles	10,6	5,7
Sous-programme 4. Secours en cas de catastrophe	17,9	19,6
Sous-programme 5. Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer	9,4	9,3
Total partiel (B)	**66,1**	**92,6**
C. Appui au programme	18,7	4,8
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 27.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	*2000-2001 Dépenses effectives*	*2002-2003 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant réévaluation des coûts*	*Réévaluation des coûts*	*2004-2005 Dépenses prévues*
			Montant	*Pourcentage*			
Direction exécutive et administration	2 196,8	3 200,2	124,3	3,8	3 324,5	245,3	3 569,8
Programme de travail	12 418,2	13 294,6	1 122,7	8,4	14 417,3	681,4	15 098,7
Appui au programme	3 779,0	4 082,6	–	–	4 082,6	154,2	4 236,8
Total (1)	**18 394,0**	**20 577,4**	**1 247,0**	**6,0**	**21 824,4**	**1 080,9**	**22 905,3**

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	*2002-2003 Dépenses estimatives*	*2004-2005 Dépenses prévues*
Total (2)	**153 117,2**	**170 427,7**	**168 958,1**
Total [(1) + (2)]	**171 511,2**	**191 005,1**	**191 863,4**

Tableau 27.5

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*					
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*		*Total*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005*	*2002-2003*	*2004-2005*	*2002-2003*	*2004-2005*	*2002-2003*	*2004-2005*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	1	–	–	–	–	–	1
D-2	3	2	–	–	1	1	4	3
D-1	4	4	–	–	2	2	6	6
P-5	9	10	–	–	42	52	51	62
P-4/3	19	23	–	–	158	185	177	208
P-2/1	5	5	–	–	25	29	30	34
Total partiel	**41**	**46**	**–**	**–**	**228**	**269**	**269**	**315**
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	–	–	2	2
Autres classes	15	15	–	–	64	80	79	95
Total partiel	**17**	**17**	**–**	**–**	**64**	**80**	**81**	**97**
Total	**58**	**63**	**–**	**–**	**292**	**349**	**350**	**412**

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 324 500 dollars

27.12 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A du 12 novembre 1997 et 52/12 B du 19 décembre 1997 consacrées au rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui demandait le renforcement des trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination des problèmes humanitaires; la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires; et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.

27.13 Le Coordonnateur assure la direction et l'administration générale des affaires humanitaires et définit les grandes orientations du bureau à New York, à Genève et sur le terrain. Il est également responsable de la coordination d'ensemble des interventions menées par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies, pour faire face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaires; il met en oeuvre la diplomatie humanitaire en étroite collaboration avec les gouvernements des pays touchés, notamment pour faciliter l'accès des organismes opérationnels aux zones d'urgence et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; il tient des consultations avec les donateurs et autres États intéressés sur des questions liées à l'action humanitaire d'urgence; il préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'exécution de ses recommandations; il gère le Fonds central autorenouvelable d'urgence, mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes humanitaires d'urgence du système des Nations Unies, oriente le développement des politiques humanitaires en coordination avec les partenaires concernés, défend aux Nations Unies mêmes les principes humanitaires et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est, d'autre part, le principal conseiller du Secrétaire général en matière humanitaire et collabore

étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix à la planification et à la coordination des activités menées par l'Organisation dans des situations de crise. Le Coordonnateur préside également le Comité exécutif des affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est secondé par un adjoint qui fait également office de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

27.14 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, secondent le Coordonnateur des secours d'urgence. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et s'assure que les deux entités mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement; le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, le Service de l'élaboration des politiques et des études, qui est responsable de l'exécution du sous-programme 1; le Service de la mobilisation, des relations extérieures et des systèmes d'information, qui est chargé du sous-programme 5; et le Service des urgences humanitaires, qui exécute certains volets du sous-programme 2. Le bureau de Genève comprend le Service des interventions d'urgence, le Service de la coordination des interventions et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui exécutent respectivement les sous-programmes 2, 4 et 3; le Service de liaison du Comité permanent interorganisations et le Service de la mobilisation, des relations extérieures et des systèmes d'information, qui exécute les sous-programmes 1 et 5.

27.15 L'adjoint au Secrétaire général adjoint et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, dont le bureau est à New York, aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève, ainsi qu'à faciliter la coordination des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le terrain, et conseille le Coordonnateur sur toutes les questions relatives au mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Il remplace le Coordonnateur lorsque celui-ci est en mission ou en voyage officiel et le représente, selon que de besoin, auprès des organes et organisations des Nations Unies et aux conférences tenues sous l'égide de l'Organisation.

27.16 Le Directeur du bureau de New York conseille le Secrétaire général adjoint et son adjoint en ce qui concerne la direction, la supervision et l'administration de ce bureau et conseille également le Coordonnateur sur les questions relatives à la gestion du Département. Le Directeur du bureau de Genève est responsable de la direction, de la supervision et de l'administration d'ensemble de ce bureau, et conseille le Coordonnateur sur les questions relevant du bureau de Genève, en particulier en matière de coordination sur le terrain. Le Directeur travaille en relation avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec les organismes humanitaires opérationnels européens, et représente le Coordonnateur, selon que de besoin. Il fait fonction de Coordonnateur assistant des secours d'urgence et de Président du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations. Le Service de liaison du Comité fait partie intégrante du bureau du Directeur. Le Directeur adjoint du bureau de Genève aide le Directeur à gérer et superviser les activités de fond du Bureau. Le secrétariat du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires appuie le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence dans ses fonctions de Président du Comité permanent et du Comité exécutif.

27.17 À New York, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités en matière de mise au point de politiques, de questions opérationnelles et de mobilisation dans le secteur humanitaire. À Genève, le secrétariat du Comité permanent interorganisations fait partie

intégrante du bureau du Directeur et fournit des services au Comité permanent, ainsi qu'à son groupe de travail et à ses sous-groupes de travail. Le secrétariat, installé à New York et à Genève, maintient la communication aux niveaux administratif et consultatif entre les membres; facilite les réunions ordinaires et spéciales du Comité permanent, de son groupe de travail et du Comité exécutif; veille au respect des décisions du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et contrôle leur application; et mène des activités de plaidoyer au nom du Comité permanent.

27.18 Le Comité permanent interorganisations se réunit deux fois par an (une fois à New York et une fois à Genève); son groupe de travail se réunit quatre fois par an (deux fois à Genève, une fois à New York et une fois à Rome); les sous-groupes de travail sur les références et les techniques se réunissent 20 fois par an (à divers endroits); et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires se réunit 12 fois par an (à New York). En outre, les principaux membres du Comité exécutif se réunissent ponctuellement en groupe restreint, en fonction des besoins. Des réunions hebdomadaires des membres du Comité permanent se tiennent également tout au long de l'année, aussi bien à New York qu'à Genève.

Tableau 27.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Garantir l'exécution intégrale des mandats, ainsi que le respect des politiques et procédures de l'ONU, en ce qui concerne la gestion du programme de travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de ses ressources humaines et financières.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
a) Programme de travail exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières allouées.	a) i) Exécution des produits et services programmés dans les délais prévus; ii) Recrutement et affectation, en temps voulu, du personnel nécessaire; iii) Utilisation optimale des ressources.
b) Cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide.	b) Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités, telles que le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes opérationnels du système des Nations Unies.

Tableau 27.7

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
Postes	2 885,9	2 935,2	11	11
Autres rubriques	314,3	389,3	–	–
Total	**3 200,2**	**3 324,5**	**11**	**11**
Fonds extrabudgétaires	3 960,4	4 347,8	11	15

27.19 Le montant de 2 935 200 dollars prévu au titre des postes permettra le maintien de 10 postes et le reclassement du poste de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence de la classe D-2 à la classe de sous-secrétaire général. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est considérablement développé depuis sa création en 1992, sous l'appellation de Département des affaires humanitaires. Son équipe dirigeante est désormais composée du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, d'un adjoint au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence (actuellement D-2) et de deux directeurs, l'un à New York et l'autre à Genève. L'équipe de gestion administrative comprend six postes de Chef de service D-1. La proposition de reclasser le poste de Coordonnateur adjoint des secours d'urgence de la classe D-2 à la classe de sous-secrétaire général vise à rationaliser la structure de l'équipe dirigeante du Bureau. Actuellement, les Directeurs des bureaux de New York et de Genève relèvent à la fois du Coordonnateur des secours d'urgence et du Coordonnateur adjoint. En vertu des fonctions qui lui sont attribuées, l'adjoint doit notamment remplacer, le cas échéant, le Coordonnateur et superviser les bureaux de New York et de Genève. Deux fonctionnaires de classe D-2 relèvent ainsi d'un autre fonctionnaire de la même classe (l'adjoint). L'adjoint assume également des fonctions de direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, y compris de ses bureaux extérieurs et doit assurer la cohérence de toutes les activités du Bureau. Il assume en outre des fonctions de représentation et doit assumer certaines fonctions au nom du Secrétaire général, notamment la présidence de réunions internationales. Sur le terrain, où la présence du Bureau est passée de 17 bureaux en 1997 à 37 en 2002, le Coordonnateur des secours d'urgence joue un rôle moteur dans la coordination de l'action des organismes opérationnels et des partenaires de l'action humanitaire. Alors qu'on s'en remet de plus en plus à l'autorité du Bureau de la coordination, l'intervention directe d'un haut fonctionnaire du Secrétariat est aujourd'hui indispensable, dans divers types de lieu et souvent d'urgence. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ne peut se passer des services d'un adjoint pour assurer l'ensemble des activités des bureaux, qu'il s'agisse de diriger des missions sur le terrain; de s'assurer qu'il existe une coordination réelle, au niveau des dirigeants, entre tous les partenaires : organisations humanitaires de l'ONU, organisations non gouvernementales, donateurs et gouvernements concernés; de travailler avec les programmes politiques et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour garantir une gestion cohérente des crises; d'informer régulièrement le Conseil de sécurité (activité de plus en plus importante depuis ces trois dernières années); de collaborer avec le Groupe de coordination de l'aide humanitaire, au niveau des ambassadeurs, pour mobiliser les énergies en faveur de l'action humanitaire; ou de mener, auprès des pays donateurs, des missions de collecte de fonds.

27.20 Le montant alloué au titre des autres rubriques tient compte des 75 000 dollars supplémentaires nécessaires pour financer les voyages, du fait des déplacements de plus en plus fréquents du Coordonnateur, de son adjoint et du Directeur du bureau de New York, qui doivent répondre à une demande croissante due à l'augmentation du nombre de situations d'urgence complexes et de catastrophes naturelles.

B. Programme de travail

Tableau 27.8

Ressources nécessaires, par sous-programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
1. Analyse des politiques	1 301,5	1 301,5	4	4
2. Situations d'urgence complexes	4 189,3	4 837,9	18	21
3. Prévention des catastrophes naturelles	2 310,0	2 310,0	–	–
4. Secours en cas de catastrophe	3 441,0	3 915,1	9	11
5. Information sur les situations d'urgence humanitaires et plaidoyer	2 052,8	2 052,8	9	9
Total partiel	**13 294,6**	**14 417,3**	**40**	**45**
Fonds extrabudgétaires	162 201,5	156 481,3	266	310

Ressources nécessaires, par sous-programme, au titre du budget ordinaire

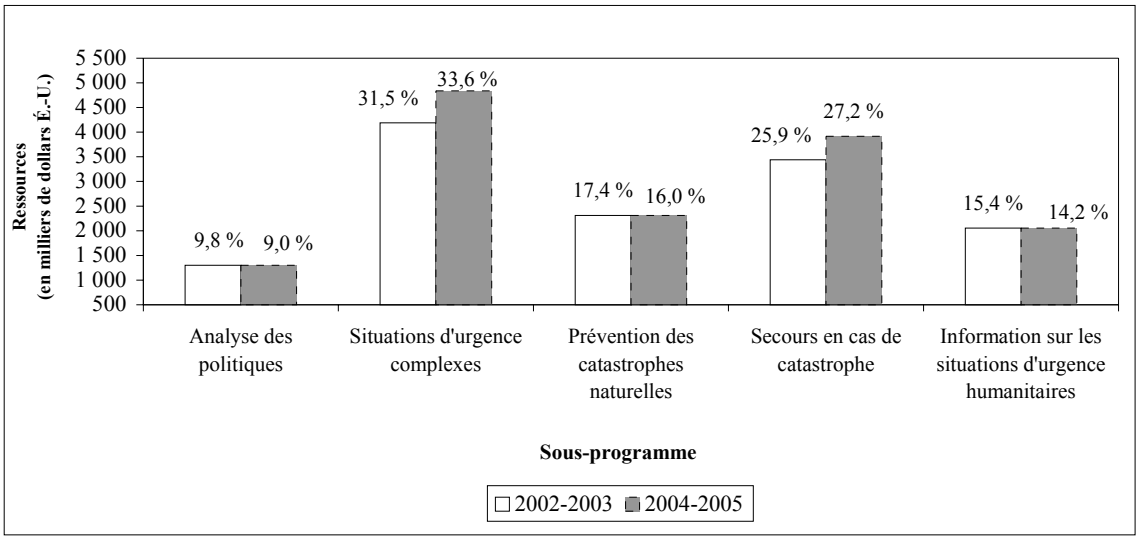

Sous-programme 1
Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 301 500 dollars

27.21 Le sous-programme sera exécuté par le Service de l'élaboration des politiques et des études et par le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires à New York.

27.22 Conformément à l'objectif du renforcement de la protection des civils dans les situations d'urgence humanitaire énoncé dans la Déclaration du Millénaire, le sous-programme s'efforcera d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Organisation des Nations Unies dans ces situations d'urgence. Il devrait atteindre ses objectifs et réalisations escomptées grâce à la formulation de politiques et à la mise en oeuvre de pratiques optimales à l'échelle du système, en collaboration avec les partenaires concernés et notamment par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

27.23 Le sous-programme renforcera les opérations humanitaires à venir en s'inspirant des leçons tirées de l'évaluation des opérations passées, y compris en cas de catastrophe naturelle. Il s'agit de contribuer à la formulation de directives applicables à l'échelle du système pour limiter les facteurs qui entravent la fourniture de l'aide humanitaire. Le sous-programme appuiera le Conseil de sécurité et les États Membres en s'efforçant d'assurer la protection des civils dans les conflits armés ainsi que le respect des principes humanitaires. Finalement, il contribuera à améliorer la coordination et la cohérence entre les différentes composantes (politiques, humanitaires et développement) de l'intervention des Nations Unies dans les situations d'urgence complexes, en cherchant en particulier à garantir une transition sans heurt de l'aide au développement.

27.24 Pour réaliser ces objectifs pendant l'exercice biennal 2004-2005, le sous-programme privilégiera l'élaboration de politiques clefs, essentielles pour intensifier la coordination de l'aide d'urgence. Ces politiques devraient renforcer la protection des civils en proposant des initiatives pratiques pour mieux appliquer les principes de protection sur le terrain. Les politiques appuieront également les efforts déployés pour associer et harmoniser les instruments et stratégies humanitaires et de développement de l'Organisation, tels que les procédures d'appel global, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays. Pour ce qui est des évaluations, des études et un bilan des expériences seront réalisés pour améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire sur la base d'un plan d'action concerté pour la gestion. La coordination humanitaire et la transparence tant au Siège que sur le terrain devraient s'en trouver renforcées.

27.25 Le sous-programme fournira également des services fonctionnels au Comité permanent interorganisations et au Comité exécutif pour les affaires humanitaires, tant au niveau de la coordination que pour ce qui est des aspects décisionnels de l'aide humanitaire. Il établira les rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et assurera la préparation et le suivi du débat du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale consacré aux affaires humanitaires. Enfin, le service continuera de publier des analyses des enseignements tirés de l'expérience et des examens des politiques en rapport avec son programme de travail.

Tableau 27.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Garantir une intervention internationale efficace dans les situations appelant une aide humanitaire.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
a) Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies pour garantir une réponse cohérente de l'Organisation aux situations d'urgence humanitaire.	a) i) Nombre d'accords conclus entre les membres du Comité permanent interorganisations sur des critères satisfaisants visant à améliorer les mécanismes et les structures de la coordination au Siège et sur le terrain; *Mesures des résultats :* 2000-2001 : 3 accords 2002-2003 (estimation) : 4 accords 2004-2005 (objectif) : 4 accords ii) Application accrue sur le terrain des directives émanant du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 3 accords 2002-2003 (estimation) : 5 accords 2004-2005 (objectif) : 5 accords iii) Amélioration de la cohérence entre les différents aspects (politiques, humanitaires et de développement) de l'intervention des Nations Unies dans les situations d'urgence humanitaire. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 3 instruments ou stratégies 2002-203 (estimation) : 4 instruments ou stratégies 2004-2005 (objectif) : 5 instruments ou stratégies

Facteurs externes

27.26 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et réalisations escomptées à condition que tous les responsables de l'action humanitaire sur les plans politique et du développement s'accordent tout en respectant leurs mandats respectifs.

Produits

27.27 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels. Réunions d'information informelles des Deuxième et Troisième Commissions (1); séances plénières (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies (2);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels. Réunions du Conseil de sécurité (3); assistance aux comités des sanctions dans la recherche de nouvelles approches permettant de mieux cibler les sanctions et d'affiner la procédure d'exemption (1); réunions d'information informelles à l'intention des États Membres (selon que de besoin) (1);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents et notes d'information sur de grandes questions humanitaires; contributions aux rapports du Secrétaire général présentés au Conseil de sécurité, selon que de besoin, par exemple au sujet des conséquences humanitaires des sanctions ou de la protection des civils dans les conflits armés (1);

iii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels. Réunions du Conseil économique et social (4);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire de l'Organisation des Nations Unies (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Brochures, fiches d'information, affiches et pochettes de documentation : production de programmes d'information sur l'amélioration de l'acheminement de l'assistance humanitaire à toutes les populations dans le besoin;

ii) Support technique : action en faveur des femmes et action humanitaire. Rapports sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les interventions humanitaires dans les situations d'urgence complexes; action humanitaire et droits de l'homme. Directives ou pratiques optimales en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire à l'usage du personnel de secours dans le contexte de conflits armés; étude multinationale des capacités et lacunes en matière de gestion et d'évaluation stratégique des programmes humanitaires, notamment au moyen de la procédure d'appel global; coordination stratégique. Quatre études de stratégie, analyses des politiques ou notes d'orientation sur l'interaction entre les différentes composantes des interventions de l'ONU (politique, assistance et droits de l'homme) dans les crises, dans le strict respect des principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité et pour garantir qu'elles ne se gênent pas mutuellement;

iii) Missions humanitaires : évaluation du respect des principes directeurs de l'aide humanitaire dans des situations de crise complexes particulières et dans le cadre de la coordination stratégique de l'action de l'ONU sous l'angle de la politique, du maintien

de la paix, de l'assistance et de la protection des droits de l'homme; assistance aux comités des sanctions dans la recherche de nouvelles approches permettant de mieux cibler les sanctions et d'affiner le processus d'exemption; coordination interorganisations lors des catastrophes naturelles : études, en collaboration avec le PNUD, sur les enseignements tirés de l'action des Nations Unies lors des récentes catastrophes naturelles et étude des liens entre secours et développement dans un contexte de catastrophe naturelle; négociation avec des acteurs non étatiques aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires : analyse de l'expérience acquise par la communauté humanitaire lors des négociations qu'elle mène pour trouver un accord avec les acteurs non étatiques sur les opérations humanitaires qui doivent être menées dans un contexte de guerre civile; sanctions. Méthodes visant à atténuer les conséquences humanitaires des sanctions;

iv) Diffusion d'instruments juridiques : étude multinationale des capacités et lacunes en matière de gestion et d'évaluation stratégique des programmes humanitaires, notamment au moyen de la procédure d'appel global; négociation avec des acteurs non étatiques aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires : étude de l'expérience de la communauté humanitaire en matière de négociation avec d'autres parties intéressées que les États aux fins d'obtenir l'autorisation de mener des opérations humanitaires dans un contexte de guerre civile;

v) Ressources audiovisuelles : collaboration avec d'autres institutions pour épauler et renforcer les efforts déployés par les gouvernements des pays concernés, lorsqu'ils en font la demande, afin d'aider et de protéger les déplacés.

Tableau 27.10

Ressources nécessaires : sous-programme 1

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
Postes	1 131,3	1 131,3	4	4
Autres rubriques	170,2	170,2	–	–
Total	**1 301,5**	**1 301,5**	**4**	**4**
Fonds extrabudgétaires	3 350,5	4 772,8	11	13

27.28 Le montant de 1 301 500 dollars devrait permettre de continuer de financer quatre postes au titre du sous-programme, les frais de consultants et les frais de voyage.

Sous-programme 2
Situations d'urgence complexes

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 837 900 dollars

27.29 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le sous-programme sera exécuté à Genève par la Section de la coordination des interventions et par la Section des services d'urgence. Le Service des urgences humanitaires, basé à New York, s'occupera du dosage des mesures prises par l'ONU pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence.

27.30 Le sous-programme est essentiellement prescrit par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et des résolutions ultérieures sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies; les résolutions 54/96 A, B, D, E, F, H et J de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale à certains pays ou régions; et les conclusions concertées 1999/1 du Conseil économique et social sur l'assistance économique spéciale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe.

27.31 Pour atteindre leur objectif, les différents services et sections suivent le plan stratégique du Bureau de la coordination des affaires humanitaires tendant à établir une structure de direction efficace et responsable pour la coordination des interventions et à poursuivre la mise en place de systèmes de coordination dynamiques et plus solides. Un meilleur appui sera fourni aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de l'aide humanitaire sur le terrain, de façon à faire prévaloir une méthode d'action coordonnée et cohérente dans les grandes situations d'urgence complexes, reposant sur des stratégies de plans d'action humanitaire communs explicites et réalistes, à créer une synergie entre l'action humanitaire et la programmation du développement, en établissant des liens directs et précis entre la procédure d'appel global et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et à assurer l'organisation rapide des activités de transition et de développement dans les sociétés sortant d'un conflit. On améliorera la coordination en renforçant les structures interorganisations sur le terrain (en particulier les équipes de pays des Nations Unies) et au Siège (notamment le Comité permanent interorganisations, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et les équipes spéciales interdépartementales), en menant une action de sensibilisation et en faisant connaître les principes humanitaires. On cherchera également à établir une plus grande cohérence entre les tâches à accomplir dans les domaines politique, économique et humanitaire et en matière de droits de l'homme, ainsi qu'à intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans chaque intervention d'urgence.

27.32 À Genève, la Section de la coordination des interventions et la Section des services d'urgence seront chargées des activités relatives aux opérations sur le terrain et à la mobilisation des ressources. À New York, le Service des urgences humanitaires conseillera le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur la question de la coordination de l'aide humanitaire et des interventions prioritaires en cas de situation d'urgence complexe, en prenant en compte des considérations politiques et le souci de la sécurité et du maintien de la paix.

27.33 Les activités prévues dans le programme sont utilisées par les institutions et organes délibérants des Nations Unies, les gouvernements, d'autres organisations humanitaires et surtout par les bénéficiaires de l'aide humanitaire, qui tireront parti de programmes mieux intégrés et coordonnés.

Tableau 27.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Améliorer la cohérence, la rapidité et l'efficacité de l'action menée par le système des Nations Unies et les autres organisations intéressées pour faire face aux situations d'urgence complexes.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
a) Appui rapide et coordonné aux institutions opérationnelles qui participent aux opérations d'aide humanitaire d'urgence; détermination rapide des besoins des populations touchées.	a) i) Déploiement plus rapide du personnel chargé de coordonner l'action humanitaire sur le terrain au début des situations d'urgence complexes; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 10 jours 2002-2003 (estimation) : 5 jours 2004-2005 (objectif) : 5 jours ii) Participation accrue d'autres organismes des Nations Unies aux mesures prises dans les situations d'urgence complexes. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 4 organismes 2002-2003 (estimation) : 6 organismes 2004-2005 (objectif) : 10 organismes
b) Accroissement des ressources disponibles pour financer les activités humanitaires au moyen de la procédure d'appel global.	b) i) Accroissement de la part des contributions affectée par les donateurs aux besoins déterminés dans les appels globaux; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 50 % 2002-2003 (estimation) : 58 % 2004-2005 (objectif) : 65 % ii) Réduction des délais entre l'émission des appels et la réception des contributions. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 6 mois 2002-2003 (estimation) : 4 mois 2004-2005 (objectif) : 3 mois
c) Progrès accomplis dans l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence.	c) Nombre de plans communs d'action humanitaire énonçant des stratégies axées sur les besoins particuliers des femmes. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 50 % 2002-2003 (estimation) : 60 % 2004-2005 (objectif) : 100 %

d) Au niveau des organismes des Nations Unies, des opérations humanitaires fondées sur des critères d'ordre politique et le souci de la sécurité et du maintien de la paix combinées avec les initiatives politiques et les opérations de maintien de la paix.	d) Mise en place rapide de mécanismes de coordination interdépartementale efficaces au Siège. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 5 groupes de travail 2002-2003 (estimation) : 7 groupes de travail 2004-2005 (objectif) : 10 groupes de travail

Facteurs externes

27.34 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans l'hypothèse où a) l'on dispose de dispositifs efficaces et d'une capacité de déploiement rapide pour faire face aux situations d'urgence humanitaire; b) les appels globaux sont suivis d'une réponse rapide et adéquate.

Produits

27.35 Les produits suivants seront fournis au cours de l'exercice biennal :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels. Séances plénières et séances de la Troisième Commission (Service des urgences humanitaires) (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur des situations d'urgence et des questions complexes particulières (Service des urgences humanitaires) (10);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels. Séances du Conseil de sécurité, selon les besoins (Service des urgences humanitaires) (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents d'information, déclarations et notes de synthèse (Service des urgences humanitaires) (100); rapports présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité (composante humanitaire) (Service des urgences humanitaires) (80);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : activités et ressources extrabudgétaires nécessaires du Bureau de coordination des affaires humanitaires;

ii) Brochures, fiches d'information, affiches et dossiers d'information; et dossiers de presse sur la procédure d'appel global;

iii) Manifestations spéciales : réunions de donateurs (Groupe de coordination de l'assistance humanitaire à Genève) et réunions d'information informelles et consultations des États Membres sur des situations d'urgence complexes données; consultations régulières des gouvernements des pays touchés, des donateurs, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations et institutions, sur des situations d'urgence humanitaire et sur la coordination des interventions;

iv) Support technique : notes d'orientation destinées aux coordonnateurs de l'aide humanitaire portant sur de grandes questions et établies après analyse des notes ou rapports mensuels présentés par eux au Coordonnateur des secours d'urgence et des mesures de suivi (Service des urgences humanitaires); tenue d'une liste de coordonnateurs résidents ou coordonnateurs de l'aide humanitaire (Service des urgences humanitaires); notes sur la situation de certains pays à l'appui des travaux sur les questions de fond et des activités de sensibilisation du Bureau de coordination des affaires humanitaires; notes à l'intention du Coordonnateur des secours d'urgence, du Cabinet du Secrétaire général et d'autres hauts responsables sur des questions de politique générale et des situations d'urgence complexes particulières ainsi que sur des questions touchant la mobilisation des donateurs et le financement; rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux; rapports et notes d'information sur les situations d'urgence complexes particulières et les questions de financement à l'intention du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire à New York (Service des urgences humanitaires); rapports ou notes d'information sur des situations d'urgence complexes particulières à l'intention du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, du Conseil de gestion et du Cabinet du Secrétaire général (Service des urgences humanitaires); formation et supports techniques sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global;

v) Missions humanitaires : appels globaux interinstitutions lancés à la communauté des donateurs pour des régions et des pays donnés touchés par des crises humanitaires complexes; enquêtes et évaluations des besoins humanitaires, missions avec des représentants des donateurs, élaboration de stratégies et examen des dispositifs de coordination sur le terrain (Service des urgences humanitaires/Section de la coordination des interventions/Section des services d'urgence);

vi) Services fonctionnels fournis aux réunions interorganisations : participation aux réunions du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de la procédure d'appel global; réunions périodiques et séances d'information avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec des organismes opérationnels du système des Nations Unies, sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle; réunions périodiques et séances d'information avec les représentants des membres du Comité permanent interorganisations et les organisations non gouvernementales sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle (Service des urgences humanitaires);

vii) Documentation destinée aux réunions interorganisations : notes sur la situation de certains pays à l'appui du Cadre interinstitutionnel et interdépartemental de coordination et des équipes spéciales ou groupes de travail interdépartementaux chargés d'un pays particulier ou d'une région donnée (Service des urgences humanitaires).

Tableau 27.12

Ressources nécessaires : sous-programme 2

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
Postes	3 766,8	4 415,4	18	21
Autres rubriques	422,5	422,5	–	–
Total partiel	**4 189,3**	**4 837,9**	**18**	**21**
Fonds extrabudgétaires	108 584,3	93 222,8	168	199

27.36 Le montant de 4 415 400 dollars permettra de maintenir 18 postes et de créer 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 1 poste P-3 pour la coordination des mesures d'intervention humanitaire en cas de situation d'urgence complexe et de catastrophe naturelle. La création de ces postes devrait permettre de renforcer l'appui fourni aux activités de base en matière de coordination de l'aide humanitaire sur le terrain, et permettrait au Bureau de mieux faire face aux catastrophes et situations d'urgence dont la fréquence et l'ampleur ne cessent de croître. Le chef adjoint (P-5) du Service des urgences humanitaires de New York et les deux fonctionnaires chargés des affaires humanitaires (P-4 et P-3) affectés à la Section de la coordination des interventions à Genève auront pour tâche de coordonner l'aide humanitaire aussi bien dans les situations d'urgence complexes que lors des catastrophes naturelles. Le montant de 422 500 dollars au titre des autres rubriques permettra de financer les services de consultants, et de couvrir les frais de voyage du personnel et d'autres dépenses engagées pour l'évaluation des besoins humanitaires et les missions humanitaires.

Sous-programme 3
Prévention des catastrophes naturelles

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 310 000 dollars

27.37 Les activités de ce sous-programme, à savoir la coordination des activités opérationnelles d'atténuation des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, y compris le Programme de formation à la gestion des catastrophes, ont été transférées au PNUD en 1998, ainsi que les ressources nécessaires, versées sous la forme d'une subvention, dans le cadre du programme de réformes du Secrétaire général approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B. Dans cette restructuration, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a conservé la responsabilité des activités se rapportant à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

27.38 Dans sa résolution 54/219 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a créé le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ainsi qu'une équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, qui sont des arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Le secrétariat de la Stratégie internationale et ses activités sont exclusivement financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

27.39 En 1997, le programme de réformes de l'ONU a entrepris de réaffecter les activités opérationnelles relevant du Coordonnateur des secours d'urgence à d'autres entités du système des Nations Unies. Sur la base de ces propositions, l'Assemblée générale a décidé, à sa cinquante-deuxième session,

de transférer au PNUD la responsabilité de l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de la prévention de ces catastrophes et de la planification préalable des secours. À ce propos, le PNUD continuera de s'employer à renforcer les capacités nationales des pays en développement très exposés aux catastrophes, en particulier les pays les moins avancés, à élaborer des politiques de fond ayant trait aux questions actuelles liées à ses activités de base – lutte contre la pauvreté, gouvernance démocratique et environnement, notamment – dans les domaines de la prévention des catastrophes naturelles, de la planification des secours, de l'atténuation de leurs effets et du relèvement durable, et il participera à l'élaboration de mesures, aux campagnes de sensibilisation et à la mobilisation des ressources nécessaires. L'accent sera mis sur l'élaboration et l'application de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de réduction des effets des catastrophes faisant appel à la coopération technique. Dans la perspective du cadre stratégique, on accordera une importance accrue à l'amélioration des données nationales et mondiales sur les risques de catastrophes et l'exposition à ces risques, à la mise au point d'outils et de méthodes d'évaluation des risques de catastrophe ainsi qu'à l'intégration dans la lutte contre la pauvreté des principes et pratiques en matière de prévention des catastrophes naturelles. Le PNUD fera également appel au système des coordonnateurs résidents pour fournir un appui après les catastrophes afin de faciliter le passage sans heurts de la phase des secours à celle du développement, et il participera à l'élaboration de plans de relèvement durable après les catastrophes, qui atténuent les risques futurs et favorisent le relèvement et la reconstruction effectifs après les catastrophes. La poursuite du Programme de formation à la gestion des catastrophes renforcera la coordination et les capacités de l'ensemble du système des Nations Unies à l'échelle nationale, en mettant l'accent sur les politiques et pratiques en matière d'atténuation des effets des catastrophes et de planification préalable. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes est financé exclusivement au moyen des ressources extrabudgétaires.

27.40 En ce qui concerne le transfert au PNUD de la responsabilité de l'atténuation des conséquences des catastrophes, l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/12 B, a demandé au Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les modalités de financement des activités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours au-delà de l'exercice biennal 1998-1999. Dans son rapport présenté à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a recommandé que les ressources allouées à la gestion et à la coordination des activités opérationnelles d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, continuent de provenir, conformément au paragraphe 16 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, à titre de subvention, du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices biennaux à venir. Le Secrétaire général propose donc d'allouer pour l'exercice biennal 2004-2005 un montant correspondant à celui de l'exercice précédent.

Tableau 27.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Réduire la vulnérabilité des sociétés face aux catastrophes naturelles et améliorer l'efficacité de l'action internationale en cas de catastrophe naturelle, grâce à l'application de politiques et mesures cohérentes dans ce domaine.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
a) Prise de conscience accrue de la nécessité d'élaborer une culture de la prévention et de la réduction des risques ainsi que de la vulnérabilité associée aux catastrophes naturelles.	a) i) Augmentation du nombre de pays intégrant la réduction des risques dans leurs plans et politiques de développement; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 10 pays 2002-2003 (estimation) : 20 pays 2004-2005 (objectif) : 30 pays ii) Perfectionnement du contenu des cours sur la gestion des risques de catastrophes naturelles dispensés dans les écoles et l'enseignement supérieur. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 10 pays 2002-2003 (estimation) : 20 pays 2004-2005 (objectif) : 30 pays
b) Meilleure application par les responsables des politiques à l'échelon national des connaissances scientifiques et techniques en vue de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes.	b) i) Mise au point de nouveaux outils d'évaluation des risques et de surveillance des progrès accomplis dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 0 outil 2002-2003 (estimation) : 1 outil 2004-2005 (objectif) : 3 outils ii) Augmentation du nombre de pays où les outils sont utilisés par les pouvoirs publics et les autorités locales; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 10 pays 2002-2003 (estimation) : 15 pays 2004-2005 (objectif) : 30 pays iii) Intensification des échanges d'informations entre les pouvoirs publics, les organisations régionales et internationales et les institutions scientifiques compétentes, grâce au centre d'échange de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

	Mesures des résultats : 2000-2001 : 10 réunions 2002-2003 (estimation) : 12 réunions 2004-2005 (objectif) : 20 réunions
c) Renforcement des capacités des pays en développement s'agissant de prendre des mesures préventives, planifier les secours, atténuer les effets des catastrophes et organiser le relèvement.	c) i) Augmentation du nombre de stratégies régionales et sous-régionales mises au point; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 0 stratégie 2002-2003 (estimation) : 6 stratégies 2004-2005 (objectif) : 10 stratégies ii) Augmentation du nombre de pays adoptant des programmes nationaux visant à appliquer des stratégies de prévention des risques et de relèvement; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 0 pays 2002-2003 (estimation) : 10 pays 2004-2005 (objectif) : 20 pays iii) Amélioration des cadres institutionnels et des législations de prévention des risques de catastrophes; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 0 pays 2002-2003 (estimation) : 4 pays 2004-2005 (objectif) : 8 pays iv) Augmentation du nombre de pays intégrant des mesures de prévention des catastrophes dans le relèvement après une catastrophe. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 0 pays 2002-2003 (estimation) : 10 pays 2004-2005 (objectif) : 15 pays
d) Accroissement de la mobilisation de l'aide internationale dans la prévention et la gestion des catastrophes naturelles ainsi que dans le relèvement après les catastrophes.	d) i) Augmentation du nombre de pays dans lesquels des mesures de prévention des catastrophes sont intégrées dans les cadres de développement tels que le bilan commun de pays ou le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 0 pays 2002-2003 (estimation) : 5 pays 2004-2005 (objectif) : 10 pays

	ii) Augmentation du nombre de pays dans lesquels les capacités des équipes de pays des Nations Unies sont renforcées pour ce qui est de la gestion des mesures préventives et des programmes de relèvement grâce à l'appui technique, à la formation et à la mise en réseau des connaissances. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 0 pays 2002-2003 (estimation) : 20 pays 2004-2005 (objectif) : 30 pays

Facteurs externes

27.41 Le sous-programme devrait mener aux objectifs et réalisations escomptées dans l'hypothèse où une coopération et une coordination effectives s'instaurent entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions régionales et organisations non gouvernementales) et où des stratégies de prévention des catastrophes sont adoptées.

Produits

27.42 Les produits suivants sont prévus au cours de l'exercice biennal :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels des séances : séances plénières (2); séances de la Troisième Commission (1);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la coopération internationale visant à atténuer les conséquences du phénomène El Niño et sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (4);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels : séances du Conseil économique et social (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution à l'établissement de rapports sur les situations de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire (2); rapports sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);

iii) Groupes spéciaux d'experts : réunion du Conseil consultatif et réunion du Groupe consultatif technique dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel sur la vulnérabilité, l'évolution des risques et la prévention des catastrophes dans le monde;

b) Autres produits et services (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Publications en série : rapport annuel sur la situation mondiale en matière de vulnérabilité, d'évolution des risques et de prévention des catastrophes; sélection

bimestrielle d'informations émanant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes; lettre d'information semestrielle;

ii) Brochures, fiches d'information, affiches et pochettes de documentation : publication de pochettes de documentation à l'intention des médias, de dossiers d'information destinés au public et d'un rapport final sur les célébrations organisées par les pays et les institutions; conférences de presse et ateliers et séminaires;

iii) Manifestations spéciales : programme d'action mondial et directives pour la prévention efficace des risques de catastrophe à tous les échelons; prix Sasakawa-UNDRO, décerné chaque année en hommage à une contribution exceptionnelle à la prévention des catastrophes; campagne annuelle de sensibilisation, devant mener à la célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, chaque année, le deuxième mercredi d'octobre; conférences ou ateliers thématiques sur les catastrophes et le développement; indicateurs mesurant la prévention des risques de catastrophe et la vulnérabilité; changements climatiques et prévention des catastrophes; alerte rapide; gestion et évaluation des risques de catastrophe auxquels sont exposées les zones urbaines;

iv) Support technique : système de gestion de l'information sur la prévention des risques de catastrophe fondé sur les réseaux d'échange des connaissances; bases de données d'expérience et d'initiatives en matière de prévention des catastrophes, portails d'accès aux sites Web sur la prévention des catastrophes; outils de création de réseaux électroniques; tenue du site Web du Programme de formation à la gestion des catastrophes; brochures et supports pédagogiques « Learning how to prevent disasters » (apprentissage des méthodes de prévention des catastrophes) et jeu pour enfants intitulé « Risk Land – Learning how to prevent disasters »; directives relatives à la planification nationale des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes; directives relatives à l'instauration d'un système d'examen permettant de suivre les progrès réalisés à chaque niveau en matière de prévention des risques de catastrophe, directives relatives à la création d'un indice de vulnérabilité et de risque; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques et préparation à l'utilisation des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; publications sur les évaluations réalisées, les enseignements tirés et les exemples de pratiques optimales en matière de prévention des catastrophes et de relèvement; publications thématiques, rapports et fiches d'information établis à partir du système d'information de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et examen global de l'action menée pour prévenir les catastrophes naturelles; supports de formation pour le Programme de formation à la gestion des catastrophes; évaluation des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et outils et méthodes multirisques;

v) Séminaires destinés aux utilisateurs externes : participation au ProVention Consortium et aux travaux de ses groupes spéciaux thématiques sur la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : promotion et coordination par le PNUD des conférences pour les annonces de contributions au nom des gouvernements nationaux pour le relèvement et la reconstruction après les catastrophes naturelles majeures; Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences; organisation de réunions; documents de référence et rapports; appui aux groupes de travail de l'Équipe spéciale; réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'exécution, le suivi et l'actualisation

du Programme de formation à la gestion des catastrophes, sur la prévention et l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles et sur la planification nationale des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes naturelles; contribution sous forme de contributions au plan d'exécution et aux partenariats associés (type II) pour le suivi du Sommet mondial pour le développement durable;

vii) Documentation pour les réunions interinstitutions : rapports intérimaires issus des réunions de groupes d'experts et de groupes de travail sur les indicateurs de risques, de vulnérabilité et d'impact et leur évaluation;

c) Coopération technique (budget ordinaire) :

i) Services consultatifs : exécution de la planification nationale des interventions d'urgence et de la préparation aux catastrophes naturelles; coordination de la planification des mesures prises par le système des Nations Unies en matière de relèvement après les catastrophes; coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales; appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes;

ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : Programme de formation à la gestion des catastrophes à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe; consultations régionales et ateliers nationaux; formation du personnel des bureaux de pays du PNUD à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; formation à la planification du relèvement;

iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes naturelles; évaluation des programmes nationaux; évaluation des programmes régionaux; appui au programme pour le relèvement en cas de catastrophe naturelle majeure; fourniture d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque.

Tableau 27.14

Ressources nécessaires : sous-programme 3

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	2 310,0	2 310,0	–	–
Total	**2 310,0**	**2 310,0**	**–**	**–**
Fonds extrabudgétaires	5 806,0	9 598,7	21	21

27.43 Le montant de 2 310 000 dollars permettra de continuer à verser la subvention allouée au PNUD.

Sous-programme 4
Secours en cas de catastrophe

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 915 100 dollars

27.44 Le sous-programme sera exécuté par le Service de la coordination des interventions et le Service des interventions d'urgence de Genève, et le Service des urgences humanitaires de New York.

27.45 L'objectif d'ensemble sera atteint grâce à l'appui apporté aux gouvernements des pays sinistrés et grâce au renforcement des mécanismes d'intervention en cas de catastrophe par une participation accrue des pays en développement exposés aux catastrophes aux réseaux d'intervention d'urgence, par le développement et le renforcement des capacités d'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'amélioration des mécanismes, instruments et procédures de mobilisation et de coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle et de désastre écologique, ainsi que par une participation accrue des bénéficiaires potentiels et des pays donateurs, dans le cadre d'une stratégie régionale, et des organismes des Nations Unies à des activités pertinentes, notamment des programmes de formation et d'entraînement. L'accent sera mis sur la diffusion rapide de l'information concernant la situation des pays touchés par des catastrophes naturelles, notamment afin de faire connaître la liste des besoins auprès des partenaires humanitaires; l'activation des dispositifs d'intervention pour atténuer les effets des catastrophes naturelles; le renforcement de l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe dans différentes régions; l'uniformisation des directives opérationnelles destinées aux équipes internationales de recherche et de sauvetage en milieu urbain; la création d'un réseau global de partenaires composé de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales grâce au partenariat établi pour gérer les désastres écologiques; le renforcement de la coordination entre le secteur civil et le secteur militaire; l'élaboration d'un cadre réglementaire et opérationnel pour les communications internationales dans les situations d'urgence et la garantie que pour chaque catastrophe naturelle de grande ampleur, les rapports fassent état de la situation des femmes. Les activités exécutées dans le cadre de ce sous-programme visent les gouvernements des pays sinistrés, d'autres organisations humanitaires, et surtout les victimes des catastrophes naturelles qui recevront rapidement des secours bien coordonnés en cas de catastrophe.

27.46 Le Service de la coordination des interventions sera chargé de fournir un appui sur le terrain et de coordonner les opérations dans le pays, d'utiliser les instruments de coordination et de mettre sur pied de nouveaux bureaux, ainsi que de fournir un appui administratif; le Service des interventions d'urgence sera chargé d'élaborer, de mobiliser et de coordonner les moyens du Bureau de la coordination des affaires humanitaires lui permettant d'effectuer des interventions d'urgence et de fournir rapidement l'aide humanitaire internationale; le Service des urgences humanitaires de New York sera chargé du cadre politique général concernant l'aide humanitaire dans un pays, et de veiller à ce que l'aspect humanitaire ne soit pas séparé des préoccupations relatives à la politique, au maintien de la paix, aux questions militaires, à la sécurité et au développement.

Tableau 27.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter l'arrivée des secours, à la demande des États Membres concernés, de façon à venir rapidement en aide aux victimes des catastrophes naturelles et des désastres écologiques, y compris les accidents industriels.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
a) Diffusion rapide de l'information concernant la situation des pays et des zones touchés par des catastrophes naturelles et écologiques, notamment afin de faire connaître la liste des besoins auprès des partenaires humanitaires.	a) Réaction rapide des États Membres en fournissant des ressources en cas de situation d'urgence. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 72 heures 2002-2003 (estimation) : 60 heures 2004-2005 (objectif) : 48 heures
b) Coordination meilleure et plus rapide de l'intervention dans les pays sinistrés.	b) Les secours internationaux parviennent dans le pays touché dans les 48 heures qui suivent la publication du rapport de situation et le lancement de l'appel de fonds. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 72 heures 2002-2003 (estimation) : 60 heures 2004-2005 (objectif) : 48 heures
c) Renforcement de la coordination internationale entre les responsables humanitaires et militaires.	c) i) Les ressources militaires et de la protection civile sont accessibles aux États Membres, en particulier grâce à l'élargissement du fichier central; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 50 pays utilisateurs 2002-2003 (estimation) : 80 pays utilisateurs 2004-2005 (objectif) : 120 pays utilisateurs ii) Poursuite de l'organisation de cours de coordination entre le système des Nations Unies et les militaires et les civils, de réunions internationales de coordonnateurs militaires et civils, d'ateliers, de séminaires et de programmes de formation. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 8 cours 2002-2003 (estimation) : 10 cours 2004-2005 (objectif) : 15 cours

d) Meilleure prise en compte de la situation des femmes dans les rapports d'évaluation des conséquences des catastrophes et dans les documents d'appel de fonds.	d) Pour chaque catastrophe naturelle de grande ampleur, les rapports font état de la situation des femmes. *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 50 % des rapports 2002-2003 (estimation) : 70 % des rapports 2004-2005 (objectif) : 100 % des rapports

Facteurs externes

27.47 Les objectifs seront atteints et les réalisations escomptées obtenues sous réserve que : a) les autorités du pays concerné demandent et/ou acceptent l'aide internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire puisse circuler librement dans la zone sinistrée; d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

27.48 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale : services fonctionnels : réunions plénières (1); séances de la Troisième Commission (1);

ii) Conseil économique et social : services fonctionnels : réunions du Conseil économique et social (2);

b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :

i) Publications périodiques : guide pratique à l'intention du personnel militaire et de protection civile; guide pratique sur les secours en cas de catastrophe à l'intention du personnel militaire et de protection civile;

ii) Enquêtes : missions consacrées à l'analyse des situations après une catastrophe et aux enseignements tirés de celles-ci (Service de la coordination des interventions/Service des interventions d'urgence);

iii) Supports techniques : brochure annuelle contenant un état récapitulatif des statistiques relatives aux activités de secours (Service de la coordination des interventions); rapport annuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible à Brindisi (Service des interventions d'urgence); rapport bisannuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible (Service des interventions d'urgence); gestion et enrichissement de la base de données recensant les ressources militaires et de protection civile, les ressources environnementales et autres (Service des interventions d'urgence); gestion et enrichissement de l'annuaire sur le Web du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (Service des interventions d'urgence); élaboration et mise à jour des manuels et des directives ayant trait à la coordination sur le terrain des secours humanitaires (Service de la coordination des interventions/Service des interventions d'urgence); élaboration et mise à jour de manuels et de directives ayant trait à l'utilisation des ressources

militaires et de la protection civile (Service des interventions d'urgence); rapports de situation, y compris les appels à l'aide internationale, sur les catastrophes naturelles et les désastres écologiques (Service de la coordination des interventions);

iv) Missions humanitaires : gestion des aides financières d'urgence accordées aux pays sinistrés (Service de la coordination des interventions); missions de la planification préalable des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes (Service de la coordination des interventions/Service des interventions d'urgence);

v) Promotion des instruments juridiques : promotion des activités relatives à la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunications pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) (Service des interventions d'urgence);

vi) Séminaires à l'intention des utilisateurs externes : organisation des réunions régionales du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, des réunions de son Comité directeur et des responsables des équipes internationales de recherche et de sauvetage (Service des interventions d'urgence); planification d'exercices de recherche et de sauvetage en milieu urbain et participation à ces exercices (Service des interventions d'urgence);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : cours de formation, séminaires et ateliers : organisation de cours de formation à l'intention du personnel militaire et de protection civile sur les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes, et participation à ces cours; organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention régionaux et nationaux; planification d'exercices de coopération avec le personnel militaire et de protection civile, et participation à ces exercices; organisation de séminaires en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique sur la gestion des catastrophes;

d) Services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Administration et gestion d'ensemble : appui à quatre services consultatifs régionaux sur le terrain;

ii) Services centraux d'appui : gestion et reconstitution des stocks de secours disponibles (autres qu'alimentaires et médicaux) à l'entrepôt de Brindisi (Italie) pour venir en aide aux victimes de catastrophes.

Tableau 27.16

Ressources nécessaires : sous-programme 4

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
Postes	1 737,8	2 211,9	9	11
Autres rubriques	1 703,2	1 703,2	–	–
Total	**3 441,0**	**3 915,1**	**9**	**11**
Fonds extrabudgétaires	30 829,7	33 150,1	34	35

27.49 Le montant de 2 211 900 dollars permettra le maintien de neuf postes et le financement de 3 nouveaux postes (P-3), à l'appui des activités du Groupe d'appui de la coordination sur le terrain. Ces nouveaux postes viendront renforcer l'effectif permanent de base du Bureau qui gérera les ressources techniques et logistiques sur le terrain. Les ressources prévues au titre d'autres rubriques permettent de financer l'emploi de consultants, les voyages et les aides financières d'urgence destinées à l'assistance en cas de catastrophe.

Sous-programme 5
Information sur les situations d'urgence humanitaire et plaidoyer

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 2 052 800 dollars

27.50 Le sous-programme sera exécuté par le Service de la mobilisation, des relations extérieures et des systèmes d'information à New York et par ses « satellites » à Genève (la Section de la mobilisation et des relations extérieures, le service du réseau Reliefweb et la Section de la technologie de l'information).

27.51 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) harmonisera les fonctions de gestion de l'information et les intègrera dans ses activités, augmentera ses capacités d'analyse de l'information (surtout sur le terrain), améliorera encore l'échange d'éléments d'information entre ses partenaires humanitaires et continuera à recenser les outils lui permettant de tirer parti des nouvelles technologies de l'information et des communications et à les mettre à la disposition tant de la communauté humanitaire que de son personnel.

27.52 S'agissant du volet mobilisation, le Service renforcera ses partenariats avec d'autres entités du Secrétariat de l'ONU chargées des médias et des communications, les médias extérieurs, les institutions scientifiques, les universités et le secteur privé; consolidera les contacts avec les partenaires externes (gouvernements, parlementaires nationaux et européens, coordonnateurs du Groupe des 77, missions permanentes, organisations internationales et régionales, notamment les organisations non gouvernementales humanitaires); élaborera des directives concernant la mobilisation et l'information du public et renforcera les capacités en matière de planification préalable des bureaux d'appui régionaux et des bureaux extérieurs du Bureau; poursuivra ses campagnes de mobilisation sur, entre autres, la protection des civils, la procédure d'appel global, les situations d'urgence dites oubliées et les personnes déplacées, et renforcera encore les services

d'information du Bureau (OCHA en ligne, réseau Reliefweb et Réseau régional intégré d'information) comme véhicules de l'information.

Tableau 27.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faciliter les décisions de la communauté internationale et humanitaire dans les domaines des secours, de la logistique, du financement et de la planification des secours, et sensibiliser le public aux questions et principes humanitaires.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
a) Capacité de réaction accrue pour faire face aux situations d'urgence et meilleure compréhension des questions humanitaires.	a) i) Augmentation du nombre de personnes qui ont recours à l'information disponible sur le réseau Reliefweb; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 102 millions de consultations par an 2002-2003 (estimation) : 170 millions de consultations par an 2004-2005 (objectif) : 250 millions de consultations par an ii) Information diffusée par les médias sur les questions et principes humanitaires; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 74 communiqués de presse 2002-2003 (estimation) : 100 communiqués de presse 2004-2005 (objectif) : 150 communiqués de presse iii) Augmentation du nombre d'utilisateurs de l'information disponible sur le réseau de l'OCHA en ligne; *Mesures des résultats* : 2000-2001 : 2 millions de consultations par an 2002-2003 (estimation) : 2,5 millions de consultations par an 2004-2005 (objectif) : 5 millions de consultations par an iv) Augmentation du nombre d'utilisateurs de l'information disponible sur le Réseau régional intégré d'information;

	Mesures des résultats : 2000-2001 : 12 millions de consultations par an 2002-2003 (estimation) : 100 millions de consultations par an 2004-2005 (objectif) : 400 millions de consultations par an v) Augmentation du nombre d'utilisateurs de l'information disponible par abonnement le Réseau régional intégré d'information. *Mesures des résultats :* 2000-2001 : 12 800 abonnés directs 2002-2003 (estimation) : 20 000 abonnés directs 2004-2005 (objectif) : 30 000 abonnés directs
b) Fourniture ponctuelle de secours, de moyens logistiques, de financement et de planification des interventions d'urgence compte tenu de l'accès élargi à l'information en temps voulu sur les interventions d'urgence et du recours accru à cette information.	b) i) Réduction du délai d'intervention d'urgence grâce à la possibilité d'accès à l'information; *Mesures des résultats :* 2000-2001 : 5 rapports d'alerte avancée 2002-2003 (estimation) : 10 rapports d'alerte avancée 2004-2005 (objectifs) : 20 rapports d'alerte avancée ii) Amélioration des interventions d'urgence grâce à l'existence des plans de secours. *Mesures des résultats :* 2000-2001 : 16 plans de secours 2002-2003 (estimation) : 20 plans de secours 2004-2005 (objectif) : 30 plans de secours

Facteurs externes

27.53 La capacité d'atteindre les objectifs et d'exécuter les réalisations escomptées dépendra du financement dont le sous-programme disposera (principalement des contributions volontaires).

Produits

27.54 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

a) Services d'organes gouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels : réunions plénières (1), séances de la Troisième Commission (1);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire entre les différents organismes des Nations Unies (2);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil, selon les besoins (1);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de travail et notes d'information sur les questions humanitaires; contributions, selon les besoins, aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité au sujet des incidences humanitaires des sanctions et de la protection des civils dans les conflits armés (1);

iii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels dans le cadre du débat consacré aux questions humanitaires (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Expositions, visites guidées, conférences (Section de l'appui à la mobilisation et aux relations extérieures) : exposition sur les activités humanitaires à l'occasion de réunions, de séminaires, de manifestations publiques, notamment les Journées portes ouvertes de l'Organisation des Nations Unies, le Salon du livre et l'exposition sur l'assistance humanitaire dans le monde, à Genève;

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et dossiers d'information : Section de l'appui à la mobilisation et aux relations extérieures : formulation de directives notamment sur les relations des bureaux extérieurs avec les médias et un dossier d'information sur les outils dont l'OCHA dispose pour intervenir en cas de catastrophe; Section de l'appui à la mobilisation et aux relations extérieures : mise au point de supports écrits et audiovisuels à l'appui de l'information et de la mobilisation du public sur la coordination de l'action humanitaire en cas de situations d'urgence complexes ainsi que de catastrophes naturelles;

iii) Communiqués de presse, conférences de presse : Section de l'appui à la mobilisation et aux relations extérieures : couverture des urgences humanitaires dans les médias nationaux et internationaux (écrits et électroniques);

iv) Manifestations spéciales : Section de l'appui à la mobilisation et aux relations extérieures : organisation de manifestations relatives à l'action humanitaire en Eurasie et en Afrique avec le Groupe des 77, les universités et les organisations non gouvernementales ou participation à ces dernières; organisation de réunions d'information à l'intention de différents publics (ex : les représentants d'autres organisations comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui viennent d'être affectés sur le terrain); préparation, lancement et suivi de l'appel global annuel;

v) Missions humanitaires : Section de l'appui à la mobilisation et aux relations extérieures : organisation de missions sur le terrain pour des représentants des médias et des porte-parole (parlementaires, etc.); Groupe des systèmes d'alerte rapide et des plans d'intervention : plans d'urgence pour les nouvelles situations et les pays dans lesquels se trouvent des équipes de pays;

vi) Ressources audiovisuelles : Réseau régional intégré d'information : projet de sensibilisation par la radio, notamment l'appui au renforcement des capacités des stations de radio locales;

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : Section de la technologie de l'information : conseils techniques sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications;

ii) Sessions, séminaires et ateliers de formation : Groupe des systèmes d'alerte rapide et des plans d'intervention : programme de formation à la planification des interventions d'urgence;

d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services centraux d'appui : Section de la technologie de l'information : registre du courrier arrivée/départ; Section de la technologie de l'information : appui technique aux utilisateurs et formation à l'utilisation des ordinateurs et des applications.

Tableau 27.18

Ressources nécessaires : sous-programme 5

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
Postes	1 970,5	1 970,5	9	9
Autres rubriques	82,3	82,3	–	–
Total	**2 052,8**	**2 052,8**	**9**	**9**
Fonds extrabudgétaires	13 631,0	15 736,9	32	42

27.55 Le montant de 2 052 800 dollars permettra le maintien de neuf postes calculé sur la base du coût intégral et des ressources non affectées à des postes (consultants et voyages) pour que le Bureau puisse mener les activités décrites ci-dessus.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 082 600 dollars

27.56 Le Service administratif, qui se compose des services administratifs des bureaux de New York et de Genève, aide le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines touchant au budget, aux finances, au personnel, à l'administration, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs.

27.57 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York supervise et coordonne l'administration d'ensemble des bureaux de New York et de Genève et des bureaux de pays. Outre les activités de contrôle dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration, le Service administratif aide le Coordonnateur des secours d'urgence à administrer le Fonds central autorenouvelable d'urgence. Il gère les fonds d'affectation

spéciale relevant du bureau de New York et fournit un appui administratif au Réseau régional intégré d'information sur le terrain.

27.58 Le Bureau administratif de Genève aide le Directeur à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration. Il fournit un appui aux programmes de base du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève, aux projets financés par des fonds extrabudgétaires gérés à partir de Genève et aux bureaux de pays. Il gère les fonds d'affectation spéciale relevant du bureau de Genève, notamment le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, qui est le principal instrument de financement des activités du Bureau sur le terrain. Il supervise également l'administration du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

27.59 Pendant l'exercice biennal 2004-2005, le Service administratif s'emploiera notamment à aider l'équipe de direction à faire du Bureau un département bien géré et administré, privilégiant les services et renforçant l'action humanitaire grâce à l'amélioration de ses capacités administratives afin de mieux répondre aux situations d'urgence; il simplifiera les procédures administratives afin d'assurer, sur le terrain, un appui financier, administratif et en matière de personnel efficace et rapide; il élaborera les instruments administratifs qui sont indispensables au bon déroulement des opérations menées par le Bureau; il achèvera de constituer des équipes de spécialistes prêtes à être déployées rapidement et il concevra des manuels d'administration et des directives applicables au personnel sur le terrain. Il s'emploiera aussi à mettre en valeur les ressources humaines, en insistant sur la formation, la mobilité et le bien-être du personnel.

Tableau 27.19

Ressources nécessaires : appui au programme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2002-2003*	*2004-2005 (avant réévaluation des coûts)*	*2002-2003*	*2004-2005*
Budget ordinaire				
Postes	1 228,0	1 228,0	7	7
Autres rubriques	2 854,6	2 854,6	–	–
Total	**4 082,6**	**4 082,6**	**7**	**7**
Fonds extrabudgétaires	4 265,8	8 129,0	15	24

27.60 Le montant de 4 082 600 dollars permettra le maintien de sept postes (sur la base du coût intégral) et le maintien de ressources affectées à d'autres rubriques, ce qui aidera le Bureau à mener à bien les activités décrites plus haut.

Tableau 27.20

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7/, chap. II)	
Le Comité espérait que le prochain projet de budget du Bureau de la coordination des affaires humanitaires tiendrait davantage compte de la budgétisation axée sur les résultats. À ce propos, il faudrait que les indicateurs les plus significatifs de la charge de travail soient présentés sous forme de tableau et qu'ils couvrent les deux ou trois exercices biennaux précédents (par. VI.35).	Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pris des mesures afin que le projet de budget pour 2004-2005 tienne davantage compte de la budgétisation axée sur les résultats, notamment en désignant des relais pour chaque sous-programme, en organisant la formation nécessaire et en participant à des ateliers sur la budgétisation axée sur les résultats, en appliquant une procédure de planification stratégique lui permettant, chaque année, de définir ses grandes orientations et ses objectifs prioritaires et de planifier ses activités dans la transparence et d'une manière permettant d'en évaluer les résultats. Un plan d'action stratégique a été élaboré à partir du projet à moyen terme, du budget-programme, du plan de gestion du programme, les stratégies étant liées aux résultats. Dans ce cadre, le Bureau a également élaboré un guide en vue du développement d'un programme de travail qui devrait permettre à ses directeurs de programme de définir les principaux domaines, objectifs, activités et mesures des résultats.
Le Comité a demandé que l'on redouble d'efforts pour alléger la structure du secrétariat et la rendre plus efficace, et faire en sorte que l'appareil de gestion interne devienne moins lourd qu'il ne l'est actuellement.	À la suite de l'étude de gestion, le Bureau a mis en place au secrétariat une structure efficace permettant d'intégrer les capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle et de situation d'urgence complexe dans tout le Bureau, notamment par une structure unifiée d'administrateurs de secteurs, tant à New York (Service des urgences humanitaires) qu'à Genève (Service de la coordination des interventions). Un autre service, la Section des services d'urgence (qui rassemble des groupes d'appui tels que le Groupe d'appui de la coordination sur le terrain, les équipes de réserve des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, le Groupe des ressources militaires et de la protection civile, le Groupe d'appui OCHA/PNUE pour l'environnement et le Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence) a axé ses travaux sur l'élaboration d'instruments de coordination. La présence du Bureau à Genève et à New York s'est révélée indispensable à son bon fonctionnement. Grâce à l'existence d'un bureau au Siège de l'ONU à New York, la dimension politique de la coordination des urgences a

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	pu être intégrée à l'action globale de l'ONU en cas de crise; l'importance de cette présence tient au fait que le Conseil de sécurité siège à New York. Quant à la présence du Bureau à l'Office des Nations Unies à Genève, dont le rôle central dans le domaine de l'aide humanitaire ne cesse de se renforcer, elle lui a permis de travailler en étroite coordination avec d'importants partenaires humanitaires. Le Bureau sait d'expérience qu'il est plus rentable que certaines fonctions soient assurées par les deux bureaux tout en relevant d'une structure de direction et opérationnelle unique. Ainsi, les responsables de la gestion de l'information se trouvent au Bureau de New York mais aussi à Genève, où ils apportent un appui aux services qui se trouvent à Genève et sur le terrain. Le service chargé de l'élaboration des politiques, qui se trouve à New York, possède également, à Genève, une section spécialisée dans les catastrophes naturelles et les questions opérationnelles. De même, le Comité permanent interorganisations possède, à Genève, un groupe de liaison apportant ses services à ses groupes de travail, qui se réunissent fréquemment en Europe.
Le Comité a demandé que le prochain projet de budget donne notamment des éclaircissements au sujet des modalités de collaboration et de coopération entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi que les entités extérieures au système.	En assumant la présidence du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et du Comité permanent interorganisations, le Bureau travaille en étroite coordination avec les autres départements, fonds et programmes du système des Nations Unies. Ces organes interdépartementaux et interorganisations, qui tiennent fréquemment des réunions tant au niveau des services de direction qu'au niveau des services opérationnels, étudient des questions intéressant la communauté humanitaire, parmi lesquelles la protection des civils, la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles et l'orientation pour ce qui est des situations de transition. Le Bureau a également renforcé les échanges avec le secteur privé, notamment avec les entreprises du secteur des télécommunications, ainsi qu'avec les partenaires militaires, afin d'augmenter les partenariats avec des entités extérieures au système des Nations Unies.
Le Comité consultatif a noté avec préoccupation qu'aucune explication n'avait été fournie quant à la modification de la composition des	Le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 précise les besoins en matière d'effectifs imputés au budget ordinaire et financés au moyen de fonds extrabudgétaires dans le cadre de chaque sous-

effectifs financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Il a demandé que des informations détaillées sur les ressources en personnel requises, quelle qu'en soit la source de financement, figurent dans les futurs projets de budget.

programme dans les données financières supplémentaires présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 20024-2005

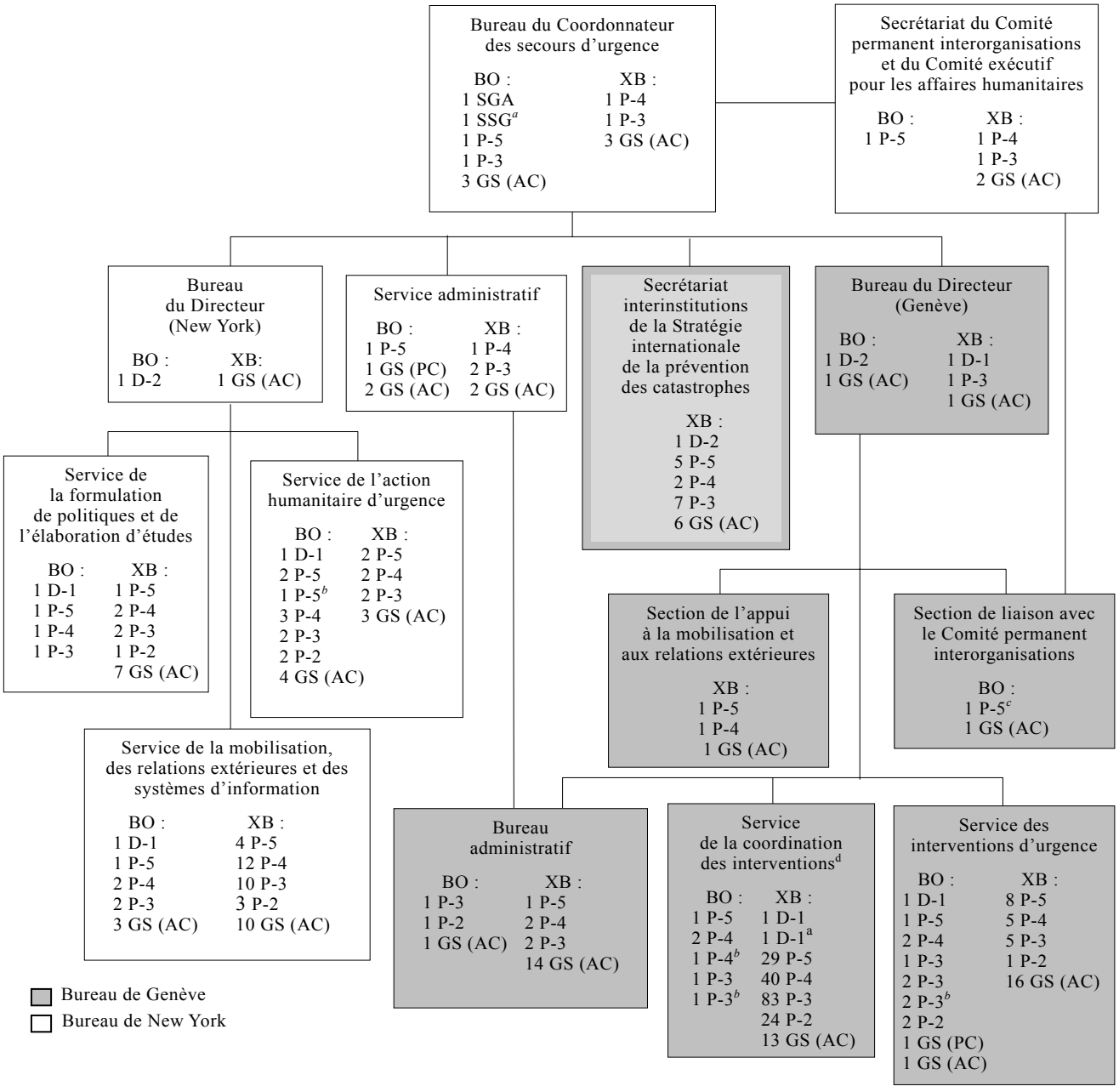

Abréviations : BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires; GS = agent des services généraux; PC = première classe; AC = autres classes.

[a] Poste reclassé.

[b] Nouveaux postes.

[c] Détachement à titre gracieux.

[d] Quatre-vingt deux administrateurs recrutés sur le plan national et 443 postes d'agent local des bureaux extérieurs ne figurent pas dans le tableau d'effectifs.